

MATERIEL CONCOURS DU CDE 86

Club / Association			
Adresse			
Code Postal		Ville	
Représenté par :		Téléphone	
Nom du juge habilité à utiliser le matériel :			
Demande la mise à disposition, du matériel ci-dessous pour les dates suivantes :			
Date de mise à disposition :		Date de retour :	

	Mettre une croix dans la case ↓	<i>Caution</i>	<i>Location</i>	
MATERIEL DE CHRONOMETRAGE	<input type="checkbox"/>	500,00 €	50,00 €	
Comprenant Ordinateur portable Cellules avec trépieds Imprimante				
TABLEAU LUMINEUX AFFICHAGE	<input type="checkbox"/>	500,00 €	80,00 €	
avec pieds telescopiques				
SONORISATION	<input type="checkbox"/>	500,00 €	80,00 €	- €
Comprenant Amplificateur Table de mixage Lecteur 2 CD Lecteur USB Micro avec fil Micro sans fil 4 enceintes + 4 pieds telescopiques 2 Rallonges 100 m sur enrouleur 2 rallonges 30 m sur enrouleur				
SONORISATION PADDOCK	<input type="checkbox"/>	100,00 €	50,00 €	- €
1 sono rechargeable 1 micro 1 chargeur				
FRITEUSE	<input type="checkbox"/>	100,00 €	20,00 €	- €
<i>La friteuse doit être rendue vidée, nettoyée et dégraissée. Sinon, forfait de nettoyage : 50 €</i>				
MACHINE A CAFE 40 tasses	<input type="checkbox"/>	50,00 €	10,00 €	- €
Observations, materiel supplementaire confié				
Astreinte pour retard			20,00 €	
Montant caution (<i>chèque à l'ordre de CDE de la Vienne</i>)				
TOTAL LOCATION (<i>chèque à l'ordre de CDE de la Vienne - Ce document tient lieu de facture</i>)				

L'emprunteur reconnaît avoir reçu le matériel en bon état et avoir pris connaissance des conditions ci-dessous

Date : _____ Signature : _____

Le Comité Départemental de la Vienne met à disposition des clubs et associations de la Vienne le matériel ci-dessus indiqué colonne location et au tarif mentionné.. La réservation se fait par courrier, email (info@cde86.fr) ou téléphone au 06.28 25 06 18 (confirmé par courrier/email) à Patrick LUST, 1 bis rue du Vallon 86410 DIENNE

Priorité est faite aux organisateurs pour les concours programmés lors de la réunion annuelle animée par le CDE en novembre de chaque année.

Le matériel sera disponible sur son lieu de stockage ci-dessus le jeudi précédent la manifestation (ou J-3) pour être restitué au même endroit, le mercredi suivant la manifestation (ou j+2). Une astreinte de 20 € par jour de retard et par matériel sera demandée.

Un chèque de caution devra être remis lors de l'enlèvement du matériel. Cette même caution, non productive d'intérêt, sera restituée dans le délai d'une semaine suivant le retour du parc, après contrôle de l'état du matériel qui devra être rendu propre, complet et en bon état. Seront déduites du montant les réparations et nettoyages à effectuer, etc.. éventuellement sur devis/facturation auprès d'un professionnel. Au cas où le montant de la caution ne serait pas suffisant pour couvrir les frais de remise en état, l'emprunteur s'engage à régler au CDE 86 l'intégralité des frais de remise en état.

Le règlement de la location sera effectué à l'enlèvement pour le matériel emporté, que ce soit son utilisation ultérieure.

Le matériel ne devra pas être sorti du département sans en effectuer la demande lors de la réservation préalable par écrit, ni être utilisé en dehors des concours ou stages départementaux et régionaux.

Le matériel informatique ne pourra être utilisé que par des personnes agréées par le CDE 86. Se renseigner auprès de Emmanuelle RENOU 06 70 32 95 16

Si pendant la durée de la location, tout ou partie du matériel était dérobé, l'emprunteur s'engage à dédommager le CDE 86 pour la valeur à neuf de remplacement du matériel.

L'emprunteur dégage le CDE 86 de toute responsabilité en cas d'accident.